

## COMMUNE DE PEYROULES

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

## Note de présentation du compte administratif 2022 Budget général

### 1. La section de fonctionnement

#### 1.1 Résultat de l'exercice

##### a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2022

Recettes de fonctionnement	704 694, 08 €
Dépenses de fonctionnement	- 386 604, 72 €
Résultats de l'année 2022	318 089, 36 €

#### 1.2 Analyse de l'exercice

##### Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

##### 1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2022, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 174 977, 24 €. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions de 232 030 €.

## **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 77 849, 68 € pour l'année 2022. Elles étaient de 92 688, 41 € en 2021 et de 86 186, 97 € en 2020.

## **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à 54 928, 21€.

En 2022, les subventions aux associations (6574) ont été attribuées pour un montant de 8 800 €.

## **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 1 999, 43 €. Elles étaient de 1 999, 43 € en 2022.

## **5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Elles concernent exclusivement des charges exceptionnelles sur des opérations de gestion ainsi que des titres annulés sur des exercices antérieurs pour un montant de 5 497, 56 €.

### **Récapitulatif des dépenses de fonctionnement**

Chapitres	Intitulés	CA 2021	CA 2022	Variation
011	Charges à caractère général	145 735, 78 €	174 977, 24 €	+ 20, 064 %
012	Charges de personnel	92 688, 41 €	77 849, 68 €	- 16, 009 %
014	Atténuation de produits	7 591, 00 €	9 718, 00 €	+ 28, 020 %
65	Autres charges de gestion courante	65 667, 28 €	54 928, 21 €	-16, 353 %
66	Charges financières	2 172, 02 €	1 999, 43 €	-7, 946 %
67	Charges exceptionnelles	0, 00 €	5 497, 56 €	
Total des dépenses		313 854, 49 €	324 970, 12 €	3, 54 %

## **Les recettes de fonctionnement :**

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

## **1) Les atténuations de charges (chapitre 013)**

Il s'agit de *(à compléter)* pour un montant de 0,00 € en 2022. Il était de 0, 00 € en 2021.

## **2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)**

Le montant en 2022 s'élève à 140 318, 26 €. Les produits proviennent principalement :

- o De l'occupation du domaine public : 538, 10 €
- o De la vente d'eau potable : 20 965 €
- o Des ventes de concessions dans le cimetière : 1 650 €
- o De la redevance d'assainissement collectif : 17 348, 40 €
- o De la redevance de la carrière : 83 572, 68 €

### **3) Les impôts et taxes (chapitre 73)**

**Les taux d'imposition communaux sont :**

Taxe sur le foncier bâti : 36, 15 %

Taxe sur le foncier non bâti : 23, 12 %

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de 4,377 % de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations. De plus, le mécanisme de lissage et d'harmonisation des taux intercommunaux des différentes communes de la CCAPV entraîne une diminution des taux intercommunaux pour notre commune ce qui lui permet d'augmenter ces taux communaux de la même proportion en garantissant ainsi une neutralité fiscale pour les contribuables.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
<b>73 111 – Taxes foncières et d'habitation</b>	<i>(à compléter) €</i>	<i>(à compléter) €</i>	<i>(à compléter) €</i>
Variation en pourcentage		<i>(à compléter) % / 2020</i>	<i>+ (à compléter) % / 2021</i>
Variation en valeur		<i>+ (à compléter) € / 2020</i>	<i>+ (à compléter) € / 2021</i>

Le chapitre 73 regroupe également les attributions de compensation versées par la CCAPV au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Le montant de ces attributions s'élève à : 157 833, 01 €.

### **4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)**

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante depuis 2020 :

	DGF 2020	DGF 2021	DGF 2022
<b>Dotations Globales de Fonctionnement de l'état</b>	60 624€	59 247 €	58 413 €
Variation en pourcentage		<i>-2, 271 % / 2020</i>	<i>- 1, 407 % / 2021</i>
Variation en valeur		<i>- 1 377 € / 2020</i>	<i>- 834 € / 2021</i>

Le chapitre 74 regroupe également les attributions du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, la compensation de l'état au titre des exonérations des taxes foncières.

### **5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2022 est de 191 898, 59 € (montant en net augmentation par rapport à 2020 et 2021 compte-tenu du versement en 2022 du premier loyer du futur parc photovoltaïque).

### **6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)**

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 17 251, 63 €. Il correspond à des produits exceptionnels sur des opérations de gestion courante.

### **7) Atténuations de charges (chapitre 013)**

Le montant des atténuations de charges s'élève à 0, 00 €.

## Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation entre 2021 et 2022
R002	Excédent de fonctionnement reporté	327 355, 29 €	422 597, 23 €	503 862, 36 €	+ 19, 229 %
013	Atténuation de charges	0, 00 €	0, 00 €	0, 00 €	+ 0, 000 %
70	Produits des services	94 535, 24 €	78 301, 60 €	140 318, 26 €	+ 79, 202 %
73	Impôts et taxes	207 527, 44 €	225 307, 87 €	259 856, 95 €	+ 15, 334 %
74	Dotations et participations	79 882, 87 €	87 661, 62 €	82 316, 05 €	- 6, 097 %
75	Autres produits (dont loyers)	58 402, 57 €	79 510, 13 €	191 898, 59 €	+ 141, 351 %
77	Produits exceptionnels	7 291, 67 €	76 097, 18 €	17 251, 63 €	- 77, 329 %

## 2. La section d'investissement

### 2.1 Résultat de l'exercice

#### a) Résultats d'investissement pour l'année 2022

Recettes d'investissement	175 171, 77 €
Dépenses d'investissement	447 755, 01 €
Résultats de l'année 2022	- 272 583, 24 €

#### b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2023

Un déficit de l'exercice de -272 583, 24 € est à reporter au budget primitif 2023. Ce déficit s'explique par des subventions sur des opérations réalisées qui n'ont pas encore été perçues.

#### c) Restes à réaliser sur l'exercice

Le montant des restes à réaliser sur l'exercice s'élève à -92 063, 40 €.

### 2.2 Analyse de l'exercice

#### Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

#### **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette était de 18 003, 49 € en 2022. Pour mémoire, la commune a contracté deux emprunts, à taux fixes, auprès du Crédit Agricole pour le financement d'une opération de voirie ainsi que pour la création des deux nouvelles stations d'épuration de La Foux et de La Bâtie. Le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de 159 448, 62 €.

## 2) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2022 sont les suivants :

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement				
Opération	Description	Charges	Opération	Description	Recettes prévues	Recettes réalisées	Autofinancement
126	MOE Station d'épuration de Peyroules et AMOA IT04	19 410,00 €	126	MOE Station d'épuration de Peyroules et AMOA IT04	0,00 €	0,00 €	19 410,00 €
127	Travaux Telecom coordonnées SDE04	1 990,87 €	127	Travaux Telecom coordonnées SDE04	0,00 €	0,00 €	1 990,87 €
132	Acquisition foncière - Terrain Richard	61 665,43 €	132	Acquisition foncière - Terrain Richard	18 000,00 €	0,00 €	61 665,43 €
135	Acquisition Epareuse et Broyeur	41 861,30 €	135	Acquisition Epareuse et Broyeur	20 900,00 €	8 400,00 €	33 461,30 €
136	Programme Travaux Eau Potable	53 935,20 €	136	Programme Travaux Eau Potable	52 200,00 €	0,00 €	53 935,20 €
137	Parc Hydrants	0,00 €	137	Parc Hydrants	11 750,00 €	11 750,00 €	-11 750,00 €
138	Local VTT	0,00 €	138	Local VTT	1 426,80 €	1 426,80 €	-1 426,80 €
145	Plan d'adressage national	4 693,20 €	145	Plan d'adressage national	0,00 €	0,00 €	4 693,20 €
146	Murs du cimetière de Ville	19 800,00 €	146	Murs du cimetière de Ville	17 554,00 €	0,00 €	19 800,00 €
147	Station d'épuration de Peyroules	44 063,44 €	147	Station d'épuration de Peyroules	243 636,60 €	0,00 €	44 063,44 €
148	Acquisition foncière - Terrain Gaglio	36 347,11 €	148	Acquisition foncière - Terrain Gaglio	0,00 €	0,00 €	36 347,11 €
149	Toiture Lavoir de La Foux	14 072,78 €	149	Toiture Lavoir de La Foux	0,00 €	0,00 €	14 072,78 €
150	Toiture Eglise La Foux	6 127,51 €	150	Toiture Eglise La Foux	0,00 €	0,00 €	6 127,51 €
151	Murs du cimetière de Ville - Etude	2 378,40 €	151	Murs du cimetière de Ville - Etude	0,00 €	0,00 €	2 378,40 €
152	Renouvellement compteurs abonnés au Mousteiret	15 996,00 €	152	Renouvellement compteurs abonnés au Mousteiret	0,00 €	0,00 €	15 996,00 €
158	Acquisition Hangar La Foux	79 600,00 €	158	Acquisition Hangar La Foux	0,00 €	0,00 €	79 600,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>401 941,24 €</b>	<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>365 467,40 €</b>	<b>21 576,80 €</b>	<b>380 364,44 €</b>
Taux d'aide sur les opérations		5,37%					
Taux d'autofinancement sur les opérations		94,63%					

### Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2022, les recettes d'investissement s'élèvent à 175 171, 77 € Elles comprennent :

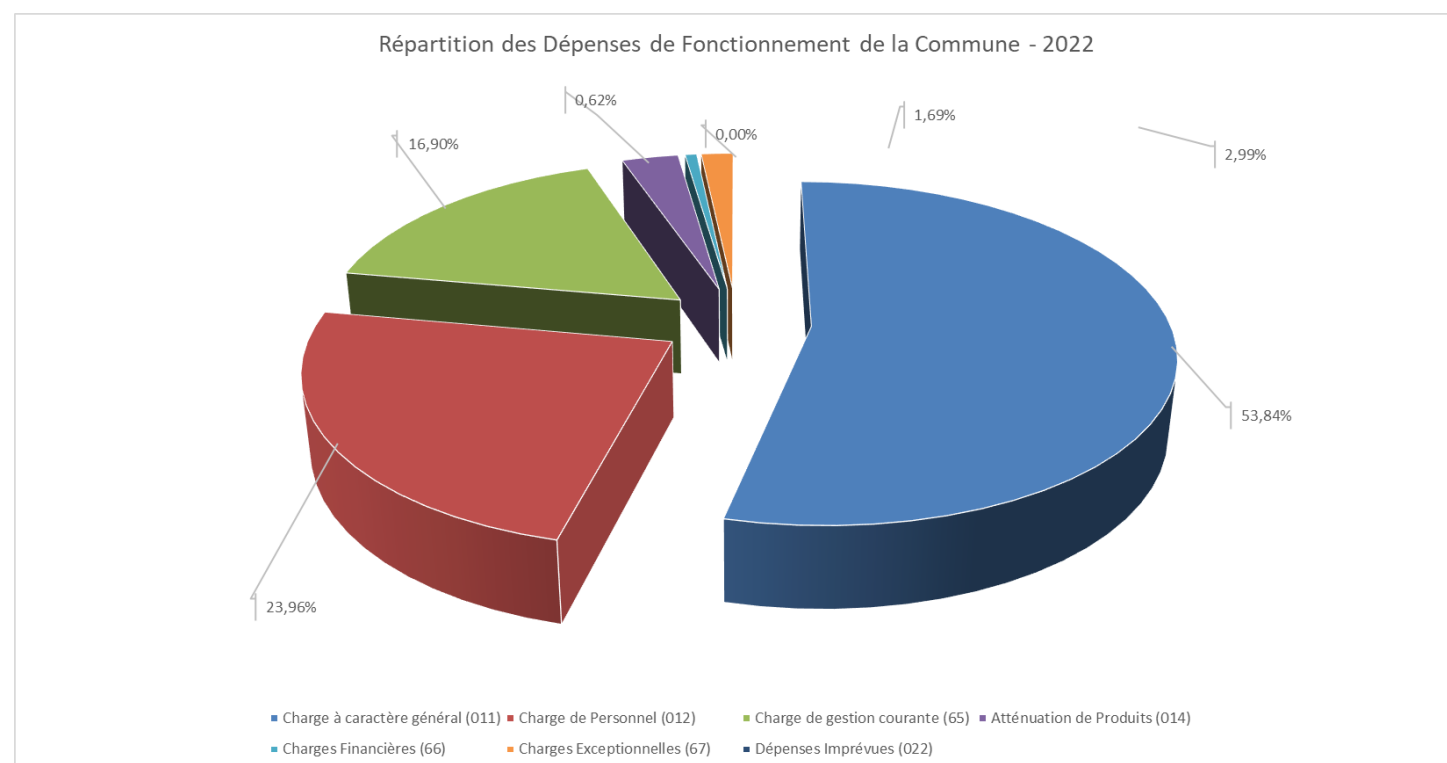
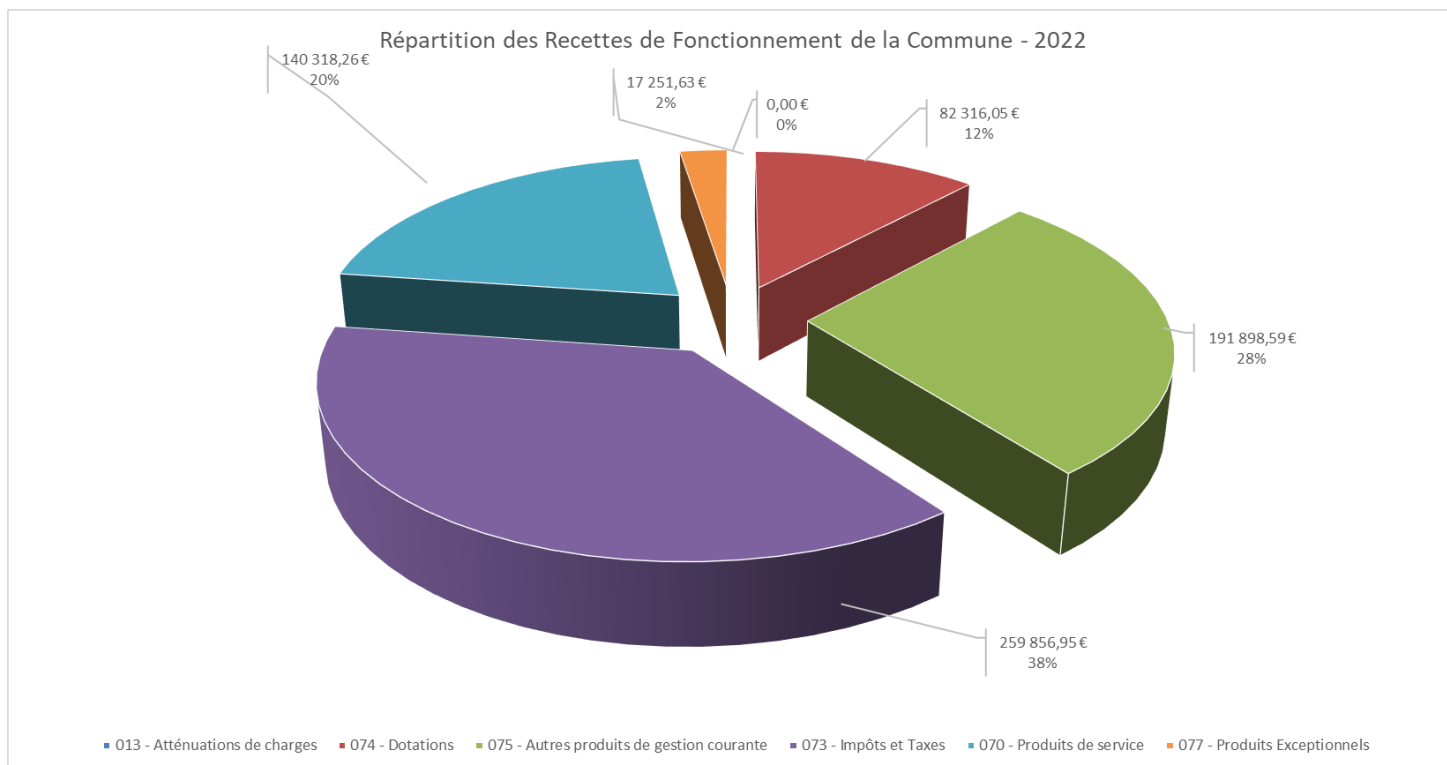
#### Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 101 549, 17 €

- Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 21 576, 80 € (chapitre 13) qui émanent principalement de l'état et de la Région Sud.
- Du FCTVA pour 76 363 €
- De la taxe d'aménagement pour 3 609, 37 €
- De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de (à compléter) €.

Les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables pour un montant de 73 622, 60 €.

### III. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulatif

#### 3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulatif



### Les recettes de fonctionnement

2022	Montant en € par habitant pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
En € / habitant				
Ressources Fiscales	983,00 €	678,00 €	762,00 €	393,00 €
Dotations et participations	314,00 €	400,00 €	400,00 €	236,00 €
Ventes et autres produits courants non financiers	1 240,00 €	315,00 €	452,00 €	128,00 €
Produits réels financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Produits réels exceptionnels	52,00 €	50,00 €	139,00 €	14,00 €
Strate de référence :				
Population : 262				
Régime fiscal : FPU : Communes de 250 à 500 habitants				

### Les dépenses de fonctionnement

2022	Montant en € par habitant pour la strate de référence			
	Commune	Département	Région	National
En € / habitant				
Charges générales	668,00 €	403,00 €	492,00 €	213,00 €
Charges de personnel	297,00 €	480,00 €	543,00 €	217,00 €
Charges de gestion courante	210,00 €	261,00 €	225,00 €	154,00 €
Charges réelles financières	8,00 €	18,00 €	23,00 €	11,00 €
Charges réelles exceptionnelles	21,00 €	3,00 €	11,00 €	5,00 €
Strate de référence :				
Population : 262				
Régime fiscal : FPU : Communes de 250 à 500 habitants				